



partiels, de télétravail, les procédures disciplinaires, recours en évaluation...). **Le rôle des représentants des personnels y restera donc essentiel.**

En matière de gestion, les lignes directrices de gestion (LDG) érigent l'entretien professionnel comme l'outil permettant de mettre en valeur les mérite d'un agent.

De son contenu découle l'accès, aussi bien à des promotions, qu'à des possibilités d'affectation sur d'autres fonctions.

Dans ce contexte, les classements sur les listes d'aptitude passent à la trappe des LDG. Désormais, Les cartes sont rebattues tous les ans ! **L'absence de visibilité devient la règle à la DGFIP.**



Sur ce point, le rôle des Délégués du Directeur Général dans la répartition des po-

tentialités pour le B en A ainsi que dans les classements des candidatures, s'impose comme un nouveau maillon décisionnel capable unilatéralement de « séparer le bon grain de l'ivraie ». Au moins, c'est le plus sûr moyen de ne pas être contredit.

En complément du mérite, **la DGFIP s'arc-boute sur la mobilité forcée des agents promus en catégorie B par liste d'aptitude et Concours Interne Spécial.** Cet entêtement fait payer un lourd tribut aux personnels et particulièrement aux femmes plus

nombreuses à choisir ces voies d'accès, pour un gain indiciaire bien faible. L'égalité professionnelle concrète ne peut plus attendre.

L'avenir en matière de mobilité passera probablement par un maintien des durées minimales de séjour sur un poste mais aussi, et c'est nouveau, par une montée en puissance des durées maximales de séjour.

Cette mesure est en totale contradiction avec la Loi de 2019 qui invite à la séden-

tarité afin d'espérer une reconnaissance des évaluateurs dans l'espoir d'une promotion future. Cette mesure est aussi une dépossession des chefs de service qui savent parfaitement gérer un service et manque souvent de levier pour maintenir et reconnaître l'investissement professionnel d'une équipe.

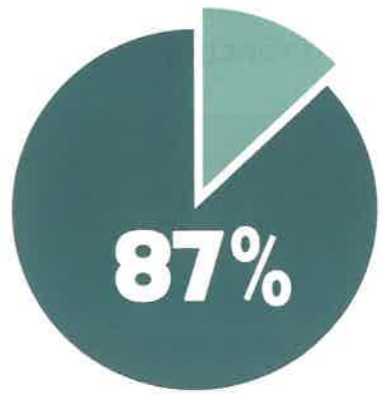
Les LDG mobilités réduisent à la portion congrue les critères qui jusqu'alors permettaient de bénéficier d'une priorité à l'occasion d'une mutation.

Désormais, la DGFIP se cantonne aux priorités légales un point c'est tout ! Le produit du dialogue social construit patiemment avec les représentants du personnel a tout simplement été rayé du paysage.

Désormais, les directeurs ont la main et déclinent au plan local le mouvement national en jonglant entre les supra-priorités, les priorités, les C.V. d'une manière totalement discrétionnaire.

La seule contrainte étant d'informer les élus du personnel au moment de la publication des mouvements.

PROPORTION DE POSTES AU CHOIX PLUS IL Y A DE CHOIX MOINS TU EN AS



CADRES A+



INSPECTEURS

Disons le franchement : c'est le service minimum du côté du dialogue social !



En cette période d'inflation, **F.O.-DGFIP** ne peut passer sous silence l'augmentation fulgurante des **recrutements au choix** qui atteignent **87 % des mutations** concernant les **recrutements de A+**. Les **inspecteurs** s'inscrivent sur

une ligne de fond identique puisqu'avec les DIRCOFI et les DISI, ce sont **40 % des postes** qui sur ce grade dépendent des recrutements au choix.

Les effets collatéraux sont dévastateurs sur les priorités légales qui ne sont plus considérées qu'en cas d'égalité des candidatures. Au cas d'espèce, le directeur est juge et partie et décide seul sans contrôle des représentants des personnels.

En la matière, **les cadres B et C sont également concernés** par ce mode de recrutement, aussi bien au local

MUTATIONS/AFFECTATION

DES CHIFFRES ET DES ÊTRES

MOUVEMENT GÉNÉRAL B
2582 DEMANDES 2170 EXAMINÉES

TAUX DE SATISFACTION **49,9%** SANS LE C EN B
PRIORITAIRES POUR RAPPROCHEMENT NON SATISFAITS **9%**
PRIORITAIRES DANS LES 3 DOM EN ATTENTE **85%**

PROMOTION DE C EN B **26%** NON SATISFAITS
DONT 15 AFFECTATIONS D'OFFICE

MOUVEMENT GÉOMÈTRES
35,29% TAUX DE SATISFACTION DES TITULAIRES
1 STAGIAIRES/15 AFFECTÉ D'OFFICE

MOUVEMENT 1^{ERE} AFFECTATIONS
1 528 VACANCES APRES MOUVEMENT

36% PRIORITAIRES POUR RAPPROCHEMENT NON SATISFAITS
49 AFFECTATIONS D'OFFICE

PROGRAMMEURS 50%
2 AFFECTATIONS D'OFFICE

PRIORITAIRES POUR RAPPROCHEMENT NON SATISFAITS

MOUVEMENT GÉNÉRAL C
1018 DEMANDES 821 EXAMINÉES

29% PRIORITAIRES POUR RAPPROCHEMENT NON SATISFAITS
85% PRIORITAIRES NON SATISFAITS DANS LES 3 DOM

208 PROPOSITIONS DE RELOCALISATIONS
89 DEMANDES POURVUES

MOUVEMENT 1^{ERE} AFFECTATIONS
APPELÉS A L'ACTIVITÉ 1589

252 RENONCIATIONS AU CONCOURS

30% AFFECTÉS EN RÉGION IDF
23% PRIORITAIRES POUR RAPPROCHEMENT NON SATISFAITS
59 AFFECTATIONS D'OFFICE TOUT LE PAYS

AUTOUR DE 1 500 VACANCES APRES MOUVEMENT

PRIORITAIRES POUR RAPPROCHEMENT NON SATISFAITS